

## MAIRIE DE FRANCS

### COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

#### ORDINAIRE

Du 14 janvier 2020

#### CONVOCATION du 08 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le 14 janvier à 20H00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Madame MADRID Claudine, Maire.

Présents : Mesdames MADRID Claudine, GISSOUT Florence, PEYRAT Lucienne, SUEUR Pierrette.

Messieurs : PEYRAT Daniel, BRAUD Alexis.

Absents excusés : Monsieur REVERDEL Dominique a donné procuration à Madame MADRID Claudine, Monsieur PREVOST Philippe a donné procuration à Madame GISSOUT Florence.

Absentes : Mesdames RICHARD Carine et DAUGIERAS Claire.

#### **Délibération modification des statuts de la CDC :**

L'article L.5214-23-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyait que les Communautés de Communes à fiscalité professionnelle unique bénéficiaient de la bonification de la Dotation Globale de Fonctionnement ( DGF). Cet article a été abrogé par la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 .

Il en résulte que les statuts des CDC qui ont bénéficié de cette bonification doivent désormais reprendre le libellé exact des compétences obligatoires et optionnelles tel qu'apparaissant à l'article L.5214 du CGCT .

La Communauté de Communes a approuvé à l'unanimité les modifications statutaires afférentes à la mise à jour imposée ( Conseil Communautaire du 28/11/2019) par la disparition de l'article L.5214-23-1. Les communes doivent donc à leur tour se prononcer sur les modifications statutaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à 8 voix pour, la modification des statuts de la Communauté de Communes. Une délibération sera prise.

#### **Convention de location :**

Les locations de salles gratuites ou à tarif préférentiel pour les associations sont destinées à promouvoir les activités au sein de la commune. Il est donc rappelé que l'application de ces tarifs ne peut avoir lieu que si et seulement si les manifestations sont ouvertes au public et annoncées au préalable ( affiches, réseaux sociaux...). Un contrat de location « association » sera créé à cet effet.

#### **Rendez-vous fossoyeurs :**

Deux rendez-vous ont été pris ; un avec les fossoyeurs des pompes funèbres QUANTIN-DUBREUIL, un avec les fossoyeurs des pompes funèbres BERNEDE . Nous avons reçu les deux mais seul les pompes funèbres QUANTIN-DUBREUIL nous ont fait parvenir un devis . Ce dernier chiffre la réduction et les frais divers à l'unité car nous ne connaissons pas le nombre de personnes inhumées . Il faudrait ouvrir les deux caveaux concernés par la reprise pour connaître le prix exact. Le Conseil Municipal est d'accord, à 8 voix pour, pour faire ouvrir les caveaux.

#### **Adressage :**

Monsieur VIENNE nous a communiqué le résultat de la consultation des entreprises ( sur 11 entreprises consultées, 4 ont répondu ). L'offre de l'entreprise « Signaux Girod » est conforme à la demande et est très complète. Monsieur VIENNE propose donc de retenir cette entreprise dont le devis est le moins cher et se monte à 10 941,23 € TTC .

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte ce devis à 8 voix pour et autorise Madame le Maire à le signer. Une délibération sera prise.

### **Prorogation de stage :**

Concernant la prorogation de stage de Monsieur CHOLLET, il s'avère qu'il a fallu consulter la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion. Celle-ci a rendu un avis défavorable à une prorogation d'un an mais un avis favorable à une prorogation de six mois. Un arrêté a donc été pris dans ce sens .

### **Enfouissement des réseaux :**

Concernant le prolongement de l'enfouissement des réseaux ( fin de la cote de la boulangerie), Monsieur GAUTHIER du SDEEG a enfin chiffré une partie du coût de l'opération ( suite à de multiples sollicitations de notre part) . Il lui manque l'étude d'Orange pour finaliser le chiffrage .

### **Infos diverses :**

- Nous avons été informé que la Gendarmerie de LUSSAC serait à nouveau ouverte au public, à compter du 20 janvier 2020, tous les lundis de 8h à 12h ( sauf jours fériés).

### **Questions diverses :**

- Madame le Maire présente au Conseil Municipal un devis de 612 € TTC pour le bandeau à apposer sur le fronton du foyer. Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré, accepte ce devis à 8 voix pour et autorise Madame le Maire à le signer. Une délibération sera prise.

- Motion de soutien à la filière vin et eaux-de-vie de vin :

Les organisations professionnelles viticoles et l'ANEV demandent le soutien des communes et collectivités locales des territoires viticoles afin que l'état continue à soutenir le secteur qui constitue le second poste excédentaire de sa balance commerciale alors que la plupart des importations aux États-Unis sont soumises à une surtaxation de 25 % ( qui pourrait aller jusqu'à 100 % sur tous les produits de la vigne).

Après avoir écouté le texte de la motion proposée, en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à 8 voix pour de soutenir cette Motion. Cette motion sera adoptée.

- Un administré a demandé que soit entretenu le fossé le long d'une départementale ( fossé obstrué et buse bouchée) . Il est répondu que cela est du ressort du centre routier départemental et qu'un courrier doit leur être envoyé.

- Madame PEYRAT Lucienne informe le Conseil Municipal que le Président du SIVU du Chenil du Libournais leur présente ses vœux pour l'année 2020, que la participation 2020 est inchangée ( 0,78 par habitant) . Elle présente la demande d'adhésion de la Commune de MONTAGOU DIN au SIVU ? Après en avoir délibéré et à 8 voix pour le Conseil Municipal accepte cette adhésion .Une délibération sera prise.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents du Conseil Municipal.

LE MAIRE  
MADRID CLAUDINE